



Rapport final de la Commission fédérale d'enquête sur les accidents d'aviation

concernant l'accident

d'hélicoptère SA 319B (Alouette III), HB-XHZ
du 31 août 1991
à Tannay/VD

L'enquête et les rapports d'enquête n'ont pas pour objectif d'apprécier juridiquement les circonstances de l'accident (art. 2, 2e alinéa, de l'ordonnance du 20 août 1980 concernant les enquêtes sur les accidents d'aviation).

Zusammenfassung HB-XHZ

Am 31. August 1991, um ca. 0930 Uhr, bekommt die Besatzung des Helikopters Alouette III, HB-XHZ, die soeben einen Einsatz im Kantonsspital Genf beendet hatte, den Auftrag einen Bergungseinsatz nach einem Verkehrsunfall auf der Kantonsstrasse zwischen Mies und Tannay durchzuführen. Rund 6 Minuten nach dem Start auf dem Areal des Kantonsspitals Genf setzt der Pilot auf der Unfallstelle zur Landung an. Um den Verkehr auf der Strasse nicht vollständig lahmzulegen, beschliesst er den Helikopter rechtwinklig zur Strasse mit dem Heck in einem Zufahrtsweg aufzusetzen. Kurz vor der Bodenberührung kollidiert der Hauptrotor mit einer hinter dem Piloten stehenden Signaltafel.

Personenschäden entstanden keine. Sachschäden entstanden am Hauptrotor des Helikopters und an mehreren parkierten Personenwagen, die durch wegfliegende Rotorteile getroffen wurden.

Ursache

Die Berührung des Hauptrotors mit der Signaltafel ist darauf zurückzuführen, dass der Pilot das stehende Hindernis übersehen und die Prioritäten anlässlich eines Rettungseinsatzes falsch gesetzt hat.

Rapport final

L'enquête préliminaire, menée par Jean Overney, a été close le 6 janvier 1992 par la remise du rapport du 25 septembre 1991 au président de la commission.

AERONEF Hélicoptère SA 319B Alouette III HB-XHZ
 EXPLOITANT Service hélicoptère de la prot. civile, Genève
 PROPRIETAIRE Privé

PILOTE Citoyen suisse, né en 1946
 LICENCE de pilote professionnel (cat. hélicoptère)

HEURES DE VOL	TOTAL	5823	AU COURS DES 90 DERNIERS JOURS	31
	TYPE EN CAUSE	42	AU COURS DES 90 DERNIERS JOURS	2

LIEU route cantonale Genève - Lausanne, entre Mies et Tannay/VD
 COORDONNEES 503 050 /129 000 ALTITUDE 385 m
 DATE ET HEURE 31 août 1991, 0936 h locale (UTC+2)

TYPE D UTILISATION commercial (vol ambulance)
 PHASE DU VOL atterrissage
 NATURE DE L'ACCIDENT collision avec un obstacle

TUES ET BLESSES

	EQUIPAGE	PASSAGERS	AUTRES
MORTELLEMENT BLESSE	-	-	-
GRIEUREMENT BLESSE	-	-	-
INDEMNÉ OU LÉGEREMENT BLESSE	1	2	

DOMMAGES A L' AERONEF rotor principal
 AUTRES DOMMAGES plusieurs véhicules endommagés

CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT

Le samedi 31 août 1991 vers 0930 heures, la centrale de la REGA à Zurich alerte l'équipage de l'hélicoptère Alouette III, HB-XHZ. L'équipage de cet hélicoptère, formé du pilote, d'un assistant de vol ainsi que d'un médecin, devait intervenir pour un accident de la circulation sur la route cantonale Genève - Lausanne, entre Mies et Tannay.

Il décolle immédiatement de l'Hôpital cantonal de Genève où il venait de terminer une autre mission et se dirige vers les lieux de l'accident. Quatre minutes après le décollage de l'hôpital, l'hélicoptère est en approche pour atterrir sur la route cantonale où la police avait interrompu la circulation. Au sol, un gendarme, les bras écartés, lui désigne un endroit approprié pour se poser. Au moment d'atterrir, à 2-3 mètres au dessus du sol, le pilote décide afin de ne pas bloquer complètement la circulation, de se poser perpendiculairement à l'axe de la route, côté Jura, avec l'arrière de l'hélicoptère et le rotor anti-couple dans un chemin d'accès à une place de stationnement pour voiture libérant ainsi la circulation sur la partie de la chaussée côté lac.

Alors que l'hélicoptère se trouve à environ 30 cm au-dessus du sol, le rotor principal percute un panneau de signalisation que ni le pilote ni aucun membre de l'équipage n'avaient vu. En fait, cet obstacle était situé à l'arrière du pilote et sur le côté opposé à la position de l'assistant de vol (v. annexe). Le rotor principal de l'hélicoptère est endommagé. Plusieurs voitures parkées à proximité sont touchées par des débris du rotor. Le pilote et l'équipage sont indemnes, car malgré de fortes vibrations, l'atterrissage s'effectue sans autres dommages.

FAITS ETABLIS

- Le pilote, au bénéfice d'une licence de pilote professionnelle valable, était habilité à effectuer le vol prévu.
- Aucun élément n'indique qu'il ait été affecté dans son état de santé lors du vol faisant l'objet du présent rapport.
- L'hélicoptère était admis à la circulation VFR.
- Un gendarme au sol a indiqué au pilote un endroit approprié pour se poser.

ANALYSE

Les vols ambulance ont la plupart du temps un caractère d'urgence qui ne permet pas aux pilotes de préparer le vol de façon approfondie ou de consulter les documents qui pourraient leur donner des informations importantes quant à l'emplacement d'obstacles. La priorité, lors de ces vols, est donnée à la rapidité de l'intervention.

De par sa formation le gendarme connaissait un peu ces problèmes. Il a voulu aider le pilote en lui indiquant un endroit libre de tout obstacle; il lui permettait ainsi de se concentrer entièrement sur le but de sa mission. Ne voulant pas interrompre complètement la circulation, le pilote a voulu dégager la moitié de la chaussée en se posant à côté et perpendiculairement à la route, dos aux obstacles. De ce fait, il prend un risque disproportionné pour atteindre un but qui n'a aucune priorité dans l'accomplissement de cette mission et qui de plus n'est pas de son ressort.

CAUSE

L'accident est dû au fait que le pilote n'a pas vu l'obstacle. Il s'est posé dos à celui-ci et le rotor principal de l'hélicoptère l'a percuté. Choix inadéquat dans l'établissement des priorités lors d'un vol ambulance.

MM. H. Angst, J.-B. Schmid, R. Henzelin et M. Soland ont pris part à la séance du 28 avril 1992; MM. H. Angst, J.-B. Schmid, M. Marazza, R. Henzelin et M. Soland ont pris part à la séance du 20 mai 1992. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Berne, le 20 mai 1992

COMMISSION FEDERALE D'ENQÊTE
EN CAS D'ACCIDENTS D'AVIATION
Le président:

sig. H. Angst

Trottoir

Ambulance

Piste cyclable

Patiente

Lausanne

Route Suisse

Genève

Panneau de signalisation

Piste cyclable

Place de stationnement

